

Compte-rendu de la réunion de Conseil Communautaire
Jeudi 4 avril 2019
Saint-Germain-la-Ville

Titulaires présents : Gilles ADNET, Milène ADNET, Marie ANCELLIN, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Hubert ARROUART, Roger BERTON, Jean-Paul BRIGNOLI, Catherine DETHUNE, Françoise DROUIN, Hubert FERRAND, Maurice HUET, Michel JACQUET, Catherine JULLIEN, André KUHN, Raymond LAPIE, Jean-Claude MANDIN, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, André MELLIER, Evelyne MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Sylvain ROGER, Jean-Pierre ROLLET, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, François SCHUESTER, René SCHULLER, Marcelle SCIEUR, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Denis VAROQUIER, Noël VOISIN-DIT-LACROIX.

Etaient représentés : Carole CHOSROES par Hubert ARROUART (pouvoir), Bernard COUSIN par Odile CAQUE (suppléante), Catherine PANNET par Catherine JULLIEN (pouvoir), Maurice PIERRE par Sylvain ROGER (pouvoir).

Absents : Hubert FAUCONNIER, Christophe PATINET, Éric PIGNY (excusé), Fabrice REVELLI.

Soit 40 votants.

Suppléants présents : Odile CAQUE, Claudy MATHIEU, Danièle MICHEL, Muriel RENAULT, Andrée VIART.

Suppléants absents : Philippe BIAL (excusé), Alexandre BODIN, Jean-Claude FARON, Damien GALLOIS (excusé), Alain GOBILLARD (excusé), Marie-Ange GRUÉ (excusée), Daniel HERBILLON (excusé), Philippe HINCELIN (excusé), Alain JACQUES, Martine MENISSIER (excusée), Eric MERCIER (excusé), Dominique MILLON, Luc MILLON (excusé), Florence PERARDEL, Audrey SCHULLER, Sabine STIEVENART, Luc THOUVENIN, Evelyne VALENTIN (excusée).

Secrétaire de séance : Mme Marie ANCELLIN.

Ouverture de la séance à 20 h 40.

Le Président présente les membres excusés, les pouvoirs et donne l'ordre du jour.

Adoption du PV du conseil du 21 mars 2019

Vote du conseil communautaire : 38 voix pour, 2 abstentions.

I – ENVIRONNEMENT

1. Demande de dégrèvement sur facturation eau potable.

Le Président informe qu'il n'a pas assez d'éléments pour présenter le dossier et que celui-ci sera à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

II – BUDGETS 2019

Le bureau élargi à la commission des finances s'est réuni le 27 mars 2019, faisant suite à la réunion sur les orientations budgétaires du 17 janvier 2019.

Présentation des budgets par André MELLIER.

BUDGETS ANNEXES

Comptes de gestion 2018, comptes administratif 2018, affectations des résultats 2018

➤ EAU Régie POGNY

✓ Adoption du compte de gestion 2018

Vote du conseil communautaire : unanimité

✓ Adoption du compte administratif

Vote du conseil communautaire : unanimité, le Président ne prenant pas part au vote

✓ Affectation des résultats 2018

Vote du conseil communautaire : unanimité

- **EAU Affermage**
 - ✓ Adoption du compte de gestion 2018
Vote du conseil communautaire : unanimité
 - ✓ Adoption du compte administratif
Vote du conseil communautaire : unanimité, le Président ne prenant pas part au vote
 - ✓ Affectation des résultats 2018
Vote du conseil communautaire : unanimité

- **EAU POTABLE VESLE**
 - ✓ Adoption du compte de gestion 2018
Vote du conseil communautaire : unanimité
 - ✓ Adoption du compte administratif
Vote du conseil communautaire : unanimité, le Président ne prenant pas part au vote
 - ✓ Affectation des résultats 2018
Vote du conseil communautaire : unanimité

- **Assainissement collectif COURTISOLS**
 - ✓ Adoption du compte de gestion 2018
Vote du conseil communautaire : unanimité
 - ✓ Adoption du compte administratif
Vote du conseil communautaire : unanimité, le Président ne prenant pas part au vote
 - ✓ Affectation des résultats 2018
Vote du conseil communautaire : unanimité

La CCMC rencontre des difficultés avec la société Véolia qui ne reverse pas régulièrement la part intercommunale. La DSP en cours permettra de clarifier ce problème et de réétudier le tarif de l'assainissement pour équilibrer le budget.

Les charges de personnel inscrites dans les budgets eau et assainissement correspondent au salaire de Madame LOOTEN qui travaille à temps complet dans ce domaine. Elles sont réparties sur l'ensemble de ces budgets.

- **Assainissement collectif MAIRY-SUR-MARNE**
 - ✓ Adoption du compte de gestion 2018
Vote du conseil communautaire : unanimité
 - ✓ Adoption du compte administratif
Vote du conseil communautaire : unanimité, le Président ne prenant pas part au vote
 - ✓ Affectation des résultats 2018
Vote du conseil communautaire : unanimité

- **MARPA de COURTISOLS**
 - ✓ Adoption du compte de gestion 2018
Vote du conseil communautaire : unanimité
 - ✓ Adoption du compte administratif
Vote du conseil communautaire : unanimité, le Président ne prenant pas part au vote
 - ✓ Affectation des résultats 2018
Vote du conseil communautaire : unanimité

La dotation aux provisions inscrite au budget de la MARPA depuis 2013 s'élève à 69 959.68 € fin 2018, en vue de prévision de travaux importants si besoin.

- **ZAE OUCHES DE SAINT MARTIN COURTISOLS**

L'opération de la ZAE des Ouches de Saint Martin est terminée. Vote du CG et CA, les résultats seront affectés au budget général, puis transférés au budget de ZAE Ouches de Cheppe.

- ✓ Adoption du compte de gestion 2018
Vote du conseil communautaire : unanimité
 - ✓ Adoption du compte administratif
Vote du conseil communautaire : unanimité, le Président ne prenant pas part au vote
 - ✓ Affectation des résultats 2018 vers le budget général
Vote du conseil communautaire : unanimité
- **ZAE OUCHES DE CHEPPE COURTISOLS**
- ✓ Adoption du compte de gestion 2018
Vote du conseil communautaire : 37 voix pour, 3 abstentions
 - ✓ Adoption du compte administratif
Vote du conseil communautaire : 36 voix pour, 3 abstentions, le Président ne prenant pas part au vote
 - ✓ Affectation des résultats 2018
Vote du conseil communautaire : 37 voix pour, 3 abstentions

Le déficit de 88 404.84 € sera comblé par un virement du budget général.

Assainissement : les deux budgets SPANC Vesle et SPANC fusionnent et ne feront plus qu'un en 2019.

- **Assainissement non collectif VESLE**
- ✓ Adoption du compte de gestion 2018
Vote du conseil communautaire : unanimité
 - ✓ Adoption du compte administratif
Vote du conseil communautaire : unanimité, le Président ne prenant pas part au vote
 - ✓ Affectation des résultats 2018
Vote du conseil communautaire : unanimité
- **SPANC**
- ✓ Adoption du compte de gestion 2018
Vote du conseil communautaire : unanimité
 - ✓ Adoption du compte administratif
Vote du conseil communautaire : unanimité, le Président ne prenant pas part au vote
 - ✓ Affectation des résultats 2018
Vote du conseil communautaire : unanimité

BUDGET GÉNÉRAL

Compte de gestion 2018, compte administratif 2018, affectation des résultats 2018

- ✓ Adoption du compte de gestion 2018
Vote du conseil communautaire : unanimité
- ✓ Adoption du compte administratif
Vote du conseil communautaire : unanimité, le Président ne prenant pas part au vote
- ✓ Affectation des résultats 2018
Vote du conseil communautaire : unanimité

.....

BUDGET ANNEXES

Budgets primitifs 2019

- **EAU Régie POGNY**
- ✓ Adoption du Budget Primitif 2019
Vote du conseil communautaire : unanimité

- **EAU Affermage**
 - ✓ Adoption du Budget Primitif 2019
Vote du conseil communautaire : unanimité
- **EAU POTABLE VESLE**
 - ✓ Adoption du Budget Primitif 2019
Vote du conseil communautaire : unanimité
- **Assainissement collectif COURTISOLS**
 - ✓ Adoption du Budget Primitif 2019
Vote du conseil communautaire : unanimité
- **Assainissement collectif MAIRY-SUR-MARNE**
 - ✓ Adoption du Budget Primitif 2019
Vote du conseil communautaire : unanimité
- **MARPA de COURTISOLS**
 - ✓ Adoption du Budget Primitif 2019
Vote du conseil communautaire : unanimité
- **ZAE OUCHES DE CHEPPE COURTISOLS**
 - ✓ Adoption du Budget Primitif 2019
Vote du conseil communautaire : 37 voix pour, 3 abstentions
- **SPANC FUSION**
 - ✓ Adoption du Budget Primitif 2019
Vote du conseil communautaire : unanimité

BUDGET GÉNÉRAL

- ✓ Adoption du Budget Primitif 2019
Vote du conseil communautaire : unanimité

Mme DROUIN demande pourquoi en recettes d'investissement, il n'est pas prévu les 200 000 € de subventions FNADT. Il semble que cette subvention a déjà été perçue lors d'un précédent exercice, cela sera vérifié.

Une réflexion sur l'ensemble des emprunts de la CCMC devra avoir lieu notamment pour celui de la ZAE Ouches de Cheppe afin de renégocier les taux pour certains, voire de faire un remboursement anticipé.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Le Président propose de reconduire en 2019 les taux 2018 des quatre taxes de fiscalité directe. A savoir :

- Taxe d'habitation : 10,19 %
- Taxe foncière (bâti) : 6,68 %
- Taxe foncière (non bâti) : 10,80 %
- CFE : 6,82 %
- FPZ : 17,64 %

Vote du conseil communautaire : unanimité

III - QUESTIONS DIVERSES

- Une étude de bâtiment sera réalisée pour l'école la Fontaine de Courtisols. Le Président propose que les communes souhaitant faire une étude de leur bâtiments communaux puissent profiter du bureau d'études choisi.

- Le Président a été sollicité par M. Forget pour louer un stand à la foire de Châlons-en-Champagne de 2019 pour 1 journée. Le coût serait de 8 000 à 12 000 €. Plusieurs questions se posent : a-t-on le choix de la journée ? Quelles prestations pour ce prix ? Quel reste à charge pour la communauté de communes ? L'UCIA pourra mettre des stagiaires à disposition.
À la suite du vote (24 voix pour), un accord de principe est accepté pour poursuivre la réflexion avec l'UCIA. La décision finale sera prise lors du prochain conseil.
- M. ROUSSINET indique que le syndicat de distribution d'eau potable du Mont Louvet est constitué de communes situées dans deux intercommunalités distinctes, la CCMC et la CAC. Selon la loi, la compétence eau devrait être transférée en 2020 aux intercommunalités mais avec une délibération de la CCMC et de la CAC, le syndicat pourrait être conservé et assurer la compétence eau pour les 5 communes adhérentes jusqu'en 2026, ce qui est le souhait des communes membres (Vésigneul, Saint-Germain-la-Ville, Chepy, Moncetz-Longevas et Sarry). Le Président se rapprochera de la CAC et se renseignera sur ce sujet.
- Une réflexion est faite sur l'augmentation de poubelles déposées dans la nature depuis la redevance incitative. M. SCHULLER précise qu'il n'y a pas de raison d'être de ces dépôts sauvages puisque la redevance incitative en est au stade de l'expérimentation pour 2019.
Autre remarque : la communication devrait être mieux faite : des réunions publiques sont prévues : l'une a été faite à Nuisement-sur-Coole, une deuxième est programmée le 23 avril à Courtisols, une autre aura lieu à Pogny.
Le nombre de levées proposé dans la grille tarifaire et le tarif de la redevance incitative est un faux débat par rapport au tarif de la REOM pratiqué en 2016 :
Pour un foyer de 2 personnes, tarif REOM 2016 : 190 €, redevance incitative : 150 € pour 18 passages, un écart de 40 €. Cette différence permettrait de déposer le bac 18 fois supplémentaires (8 x 1.20€ + 10 x 3 €) pour arriver au tarif de 2016, soit 36 levées par an, soit présentation du bac toutes les 3 semaines. On ne peut pas évoquer une augmentation de coûts pour l'enlèvement des ordures ménagères, mais au contraire une baisse en triant mieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.